

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-deux
Le 28 mars à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 23 mars 2022

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Béangère ROBIN - Marlène GEORGET - Clément BESSON (arrivé à 21h36) - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT Excusé : David MENARD

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UNE FAMILLE UN TOIT

Vu la délibération 21-04-18 du 26 avril 2021 concernant la validation de la convention de partenariat pour la création de 5 logements pour personnes vieillissantes sise les Vorajoux,

Monsieur le Maire explique que le bien cadastré ZC 95 et 97 pour parties situé les Vorajoux doit faire l'objet de la signature d'un bail emphytéotique.

Les parties conviennent qu'il sera mis en place une concession de places de stationnement afin que la commune concède à l'association Une Famille Un Toit pour le projet de réhabilitation de 5 logements 5 places de stationnement PMR dans le lotissement de la Censive, figurant au cadastre section ZC n°97.

Le présent bail est consenti pour une durée de 32 années à compter de la signature jusqu'au 3 avril 2054 sans tacite reconduction.

Le présent bail est consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'association Une Famille un Toit un bâtiment à usage d'ancienne longère.
- ❖ dit que les frais de notaire seront à la charge de l'association Une Famille un toit,
- ❖ d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SAS EOLA DEVELOPPEMENT

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/048 en date du 9 février 2022, une nouvelle enquête publique a été ouverte en mairie de RIAILLÉ du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2022 inclus.

L'enquête publique porte sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement dont le siège social est situé à LIGNÉ, 120 rue Hoëdic, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de RIAILLÉ.

L'assemblée est donc invitée à donner son avis sur le dossier.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour et 7 abstentions, donne un avis favorable.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2021 du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 850 019,71 € et les recettes encaissées pour 885 420,20 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 310 706,24 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 arrêté à + 346 106,73 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement 2021 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 58 734,30 € et les recettes encaissées pour 67 215,68 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent de 145 793,51 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 de + 154 274,89 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement 2021, établi par le Trésorier Municipal.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget extension du lotissement de la Censive 2021 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 99 166,42 € et les recettes encaissées pour 112 490,42 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat déficitaire de l'exercice précédent de 12 907,00 € s'ajoute aux dépenses de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 de + 417,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget extension du lotissement de la Censive 2021, établi par le Trésorier Municipal.

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

□ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2021	+ 653 201,33 €
Dépenses réalisées en 2021	- 511 387,96 €
Résultat de clôture 2021	+ 141 813,37 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	+ 232 218,87 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	+ 310 706,24 €
Dépenses réalisées en 2021	- 338 631,75 €
Résultat de clôture 2021	+ 204 293,36 €

Excédent de clôture total + **346 106,73 €**.

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

□ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2021	+ 35 003,92 €
Dépenses réalisées en 2021	-19 324,30 €
Résultat de clôture 2021	+ 15 679,62 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	+ 32 211,76 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	+ 145 793,51 €

Dépenses réalisées en 2021	- 39 410,00 €
Résultat de clôture 2021	+ 138 595,27 €

Excédent de clôture total + **154 274,89 €**.

9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

□ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2021	+ 49 583,42 €
Dépenses réalisées en 2021	- 49 583,21 €
Résultat de clôture 2021	+0,21 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	62 907,00 €
Dépenses réalisées en 2021	- 49 583,21 €
Déficit d'investissement 2020 reporté	-12 907,00 €
Résultat de clôture 2021	+416,79 €

Excédent de clôture total + **417,00 €**.

10. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 141 813,37 € en section de fonctionnement, et de 204 293,36 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ d'affecter la somme de 141 813,37 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2022.
Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.
- ❖ que la somme de 204 293,36 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2022.

11. AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 15 679,62 € en section d'exploitation, et 138 595,27 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ d'affecter la somme de 15 679,62 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2022,

il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.

- ❖ que la somme de 138 595,27 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2022.

12. AFFECTATION DES RESULTATS EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 0,21 € en section de fonctionnement, et de 419,79 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ que la somme de 0,21 € sera inscrite en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.
- ❖ que la somme de 419,79 € sera inscrite en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2022.

13. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit 15,53 %.

Il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2021.

❖ Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti) : **29,67 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **42,83 %**

14. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	25,50
<i>total au 6281</i>	352,32
SDIS <i>total au 6553</i>	23 555,00

ANIMATION SPORTIVE <i>total au 65541</i>	553,00
--	--------

Association ou organisme (suite)	Montant €
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupées ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
ALCOOL Châteaubriant lutte et soutien	50,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Art Floral	150,00
Association Maison Villeneuve	200,00
Association Sanitaire Apicole de LA	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	100,00
Club alpin de la Vallée de l'Erdre	40,00
Club de Gymnastique féminine alverne	120,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
FNATH Châteaubriant asso. accidentés de la vie	50,00
Grand Auverné Environnement	50,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo les Vallons de l'Erdre St mars la Jaille	20,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	100,00
Moisdon Basket	70,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
Prévention routière/Nantes	50,00
Secours Catholique secteur moisdon St Julien de V.	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
Union Sportive Alverne section foot.	1000,00
<i>total au 6574</i>	3146,00
OGEC école Notre Dame des Anges <i>total au 6558</i>	35 000,00

15. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

- ❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

◆ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	258 233,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	197 702,00 €
014 – Atténuation de produits	915,25 €
022 – Dépenses imprévues	5 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	4 851,75€
65 - Autres charges de gestion courante	125 905,00 €
66 - Charges financières	6 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	23 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	1 160,00 €
TOTAL	623 067,00 €

Recettes :

013- Atténuations de charges	2 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	21 350,00 €
73 - Impôts et taxes	351 973,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	173 642,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 100,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
TOTAL	623 067,00 €

16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

❖ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :**

◆ **Section d'exploitation**

Dépenses

011 - Charges à caractère général	20 429,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
Dépenses totales	32 928,00 €

Recettes

70 - Vente de produits, prestations de service	28 000,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
75- Autres produits de gestion courante	60,00 €
Recettes totales	32 928,00 €

◆ **Section d'investissement**

Dépenses

20 – Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 368,00 €
23 - Immobilisations en cours	134 038,00 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €
020 – Dépenses imprévues	2 000,00 €
Dépenses totales	167 274,00 €

Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	138 595,27 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	16 179,73 €
Recettes totales	167 274,00 €

17. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2022

❖ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :**

◆ **Section de fonctionnement**

Dépenses

011 - Charges à caractère général	250 783,00 €
042 – Opération d'ordre <i>variation terrains aménagés</i>	201 519,21 €
Dépenses totales	452 302,21 €

Recettes

002- résultat de fonctionnement reporté	0.21 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 519,00 €
77 – Produits exceptionnels	20 000,00 €
042 - Opération d'ordre <i>variation en cours de production</i>	250 783,00 €
Recettes totales	452 302,21 €

◆ **Section d'investissement**

Dépenses

040 – Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	250 783,00 €
Dépenses totales	250 783,00 €

Recettes

040 - Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	201 519,21 €
168741- Commune membre	48 847,00 €
01- Résultat d'investissement reporté	416,79 €
Recettes totales	250 783,00 €

Arrivée de Clément BESSON

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

18. DERNIERES DECISIONS : SIGNATURE DEVIS URBA OUEST CONSEIL ET PEP'S ARCHITECTURE

PLU : Un devis de 1860 € a été signé pour la réalisation de la mission complémentaire concernant la reprise du projet PADD par le cabinet URBA OUEST CONSEIL.

Mairie : Afin de procéder à la réhabilitation énergétique et le réaménagement de la mairie, le cabinet PEP'S Architecture a été consulté et propose d'effectuer la mission de faisabilité au prix de 2 500 € HT.

19. AFFAIRES DIVERSES

Mme LECOCQ Flavie a fait savoir que le local qu'elle occupe au sein de la mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Afin d'obtenir son agrément auprès du Département de Loire-Atlantique, il est nécessaire que le local soit accessible. Monsieur le Maire propose de rencontrer Mme Flavie LECOCQ afin de trouver une solution.

Elections : Monsieur le Maire demande aux élus si le planning des permanences qu'ils ont reçu leur convient. Quelques modifications vont être apportées.
Pour rappel, les élections présidentielles ont lieu le 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives, le 12 et 19 juin 2022.

Dates des prochains conseils :

Lundi 25 avril 2022 à 20h30

Lundi 13 juin 2022 à 20h30

Vendredi 8 juillet 2022 à 19h00

Séance levée à 22h10

A Le Grand-Auverné, le 31 mars 2022

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD